



> 45^{èmes} Journées
Thématiques de juin
LA COLONNE VERTÉBRALE
www.sims-congres.fr

22/23 juin 2018

Issy les Moulineaux
PALAIS DES CONGRÈS



Inscrivez-vous au programme DPC n°82141800017 session 1 de la société DA3P validant le congrès SIMS, les 22 et 23 juin 2018 !!

Le développement professionnel continu est obligatoire pour tous les professionnels de santé depuis le 01/01/2016.

Nous vous proposons de valider celui-ci à l'occasion de votre participation au congrès SIMS, qui se tiendra les 22 et 23 juin à Issy Les Moulineaux, en collaboration avec DA3P, agréée par l'OGDPC (N°2443), et de bénéficier d'une indemnisation (variable en fonction de votre statut).

ATTENTION : votre inscription au DPC ne vous dispense pas de l'inscription au congrès SIMS

En voici les étapes nécessaires :

❖❖ **POUR LES LIBERAUX** Créez votre **espace personnel sur le site** <https://www.ogdpc.fr>

Il vous faut pour cela un RIB et votre numéro ADELI ou RPPS (ceci est obligatoire pour tous les professionnels de santé indépendamment du congrès).

Inscrivez-vous au programme DPC : Cliquez sur «**rechercher un programme**». Complétez les champs «**référence programme**» : **82141800017**. Rechercher. Cliquez sur «**session n°1** » et «**s'inscrire** ».

❖❖ **POUR LES SALARIES ET LES HOSPITALIERS** L'action valide le DPC, vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur le site de l'OGDPC.

Vous ne serez pas indemnisés, en revanche vous pouvez demander une prise en charge de tout ou partie du cycle par l'ANFH. Celle-ci nécessite, après accord du chef de pôle ou de service, l'envoi de la convention de formation au service qualité de l'établissement. Sur simple demande, nous vous adresserons un modèle de convention correspondant au DPC à l'occasion du congrès.

Adressez nous votre demande à : drtravers@cliniquesaintcharles.fr

❖❖ **VOTRE PROGRAMME DE DPC EN 5 ETAPES (pour les libéraux comme pour les salariés) :**

1. Participation à l'auto évaluation préliminaire **AVANT** le congrès sur le site <http://www.mondpc.da3p.fr>
2. Participation pleine aux formations **DURANT** le congrès (les 22 et 23 juin).
3. Participation pleine au même quizz d'évaluation pour valider vos acquis
4. Présentation d'un cas clinique interactif
5. Bilan pédagogique final à visualiser, permettant de vous évaluer par rapport au groupe expert ainsi qu'à l'ensemble des participants.

Il s'agit donc d'un travail « non présentiel », à distance, effectué chez soi, sur un espace personnel anonyme créé simplement (nom, prénom, adresse mail et mot de passe).

L'ensemble de ce cursus est soumis à un formulaire d'évaluation et de satisfaction. Nous adressons alors à l'ODPC et au Conseil de l'Ordre l'attestation finale de cycle DPC, et vous recevez votre rémunération.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et tout au long du congrès.

V.TRAVERS, président de DA3P